

QUESTEMBERT COMMUNAUTÉ
Délibération du Conseil Communautaire
Séance du 16 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le mardi 16 mai à 18h30, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis au siège de Questembert Communauté à Questembert, sur la convocation qui leur a été adressée par le Président le 9 mai 2023, conformément aux articles L. 5211-1 et L. 5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales. La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur Patrice LE PENHUIZIC.

Nombre de conseillers titulaires en exercice : 38

Nombre de conseillers titulaires présents : 28

Nombre de votants : 36

Procurations : 8

Étaient présents :

M. Michel GRIGNON, M. Jean-Sébastien TAVERNIER, M. Bernard CHAUVIN, Mme Claire MAHE, M. Pascal HERVIEUX, Mme Simone MALVILLE, M. Cyrille KERRAND, M. Patrice LE PENHUIZIC, Mme Marie-Annick BURBAN, M. Pascal GUIBLIN, M. Joël TRIBALLIER, Mme Morgane RETHO, Mr François HERVIEUX, Mme Fabienne DAUPHAS, Mme Marie-Claude COSTA RIBEIRO GOMES, M. Yann MEILLAREC, M. Jean-Pierre GALUDEC, Mme Isabelle GUILLET, M. Boris LEMAIRE, Mme Jeannine MAGREX, M. Jacky CHAUVIN, Mme Rachel GUIHARD, M. Maxime PICARD, M. Alain LOUIS, Mme Brigitte DELAUNAY, Mme Marie-Christine DANILO, M. Frédéric POEYDEMENGE, M. Stéphane COMBEAU.

Étaient absents : Mme Sophie JUBIN, M. Serge LUBERT, Mme Sylvie GAIN, Mme Emilie GEVA, M. Raymond HOUEIX, Mme Liliane LE SOURD, Mme Sylvaine TEXIER, M. Jean-Pierre LE METAYER, M. Dominique BONNE, Mme Christine MANHES.

Procurations :

Mme Sophie JUBIN donne pouvoir à M. Jean-Sébastien TAVERNIER
M. Serge LUBERT donne pouvoir à M. Jean-Pierre GALUDEC
Mme Sylvie GAIN donne pouvoir à Mme Claire MAHE
Mme Emilie GEVA donne pouvoir à M. Pascal GUIBLIN
M. Raymond HOUEIX donne pouvoir à M. Joël TRIBALLIER
Mme Sylvaine TEXIER donne pouvoir à M. Jacky CHAUVIN
M. Jean-Pierre LE METAYER donne pouvoir à Jeannine MAGREX
M. Dominique BONNE donne pourvoir à M. Patrice LE PENHUIZIC

Secrétaire de séance : M. Stéphane COMBEAU

2023 05 n° 13 - PCAET - Mobilités - Tarification du service de location durée de vélos à assistance électrique

M. Le Vice-Président en charge de présente les éléments.

Courant 2019, à la suite de la validation du plan d'actions du Plan de Mobilité Rurale, un service de location longue durée de vélo à assistance électrique (VAE) avec option d'achat a été lancé par Questembert Communauté (délibération n°2019 10 n°07). 10 VAE ont ainsi été loués puis vendus entre 2019 et 2022.

10 nouveaux VAE ont été acquis par la collectivité. Concernant les modalités de location et tarifaire, les élus du comité Aménagement et Cadre de Vie réuni le 20 avril dernier, proposent :

- compte tenu de l'augmentation du prix d'acquisition des VAE entre 2019 et 2023 (de 1 481,09€ HT à

1852,13€HT), d'augmenter les mensualités de 50€ à **70€ par mois** pour limiter le montant restant à payer au moment de l'achat du vélo (soit à la fin de l'année de location du vélo).

Cela dans le but de se rapprocher d'une part égale entre les mensualités déjà payées et le reste à payer à l'achat.

Il est ainsi proposé de définir les modalités du service comme suit :

	Durée de location	Mensualités	Modalités	Prix de revente du vélo
OPTION	12 mois	70€/mois	Option d'achat (avec déduction des mensualités de location) et prime à l'achat de la collectivité de 100€	1852,13€ prix d'achat origine HT - 12 x 70€ (12 mensualités) = - 840€ - prime 100€ = 912,13€ (arrondi à 912€)

Il est précisé que le service ne comprend pas la mise à disposition d'accessoires tels que le casque, l'antivol, ...etc.

Sur avis favorable du Bureau Communautaire du 04 mai 2023, pour fixer les mensualités de location du vélo à 70€, mais également il est proposé de supprimer l'option 1 du contrat de location de courte durée (moins utilisée) et de poursuivre seulement l'opération sur de la location de 12 mois (avec option d'achat), ainsi qu'une proposition de prime à l'achat de 100€ (identique à l'opération précédente).

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, approuvent la tarification proposée ci-dessus, comprenant :

- le loyer mensuel pour la période de location de 12 mois à 70€ par mois,
- la prime à l'achat à 100€,
- le prix de revente du vélo à 912 €.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme

A Questembert, le 22 mai 2023
Le Président,
Patrice LE PENHUIZIC

